

Membres du conseil d'administration : 27 Présents : 14 Absents : 7 Procurations : 6

Président : Antoine PRIMEROSE	Présent	Collège G (étudiants) : M ^{me} Juliette JÉROME M. Gérard DEWINIE	Absente Absent
Collège A (professeurs d'université) : M. Pierre COUPPIÉ M ^{me} M. BOUDENES-DUEYMES M ^{me} Ghislaine PREVOT (VP CA)	(proc M ^{me} Ghislaine PREVOT) Présente (départ 16h53) Présente	Collectivités Territoriales Cayenne, M. Roland LOE-MIE Kourou, M. Franck ROUBAUD SLM : M ^{me} Josette LO A TJON CTG : M ^{me} Isabelle PATIENT CTG : M. Jocelyn HO-TIN-NOE	Présent (proc M. Antoine PRIMEROSE) Absente Absente Absent
Collège B (directeurs de recherche) : 1 poste vacant		Organismes de recherche CNES : M. Alex AGAPIT CNRS : M. Vincent GOUJON Inst. Pasteur : M. Mirdad KAZANJI	Présent Absent Présent
Collège C (maîtres de conférence) : M ^{me} Martine SEBELOUE M. Abdelhak QRIBI M. Christian HARIDAS	Absente Présent (Proc M ^{me} Sandrine BAUVOIR)	Monde socio-économique M. Bernard BOULLANGER M ^{me} Christine CHUNG M ^{me} Marie-José GAUTHIER M ^{me} Magali ROBO-CASSILDE M ^{me} Maryse SAGNE M ^{me} Valérie VERONIQUE	(proc M. Antoine PRIMEROSE) (proc M. Roland LOE-MI) Présente Présente Présente (proc M ^{me} Marie-José GAUTHIER)
Collège D (chercheurs) : 1 poste vacant		Assisté également (art. L711-8 du CE) M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	→ M. René-Serge DE NEEF
Collège E (pers. enseignant /chercheur): M ^{me} Amélie GUIANVARCH M. Louis HONORIEN	Présente (départ 16h47) Présent		
Collège F (pers. BIATSS) : M ^{me} Sandrine BAUVOIR M ^{me} Claude CHAUMET	Présente Présente		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'AC (Richard TABLON)	Présent Présent		
Personnalités invitées : M ^{me} Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – M ^{me} Valérie ROBINEL, DRHM, M. Idriss SADLI, IUT Kourou - M ^{me} Françoise ASSELAS, secrétaire des Instances			

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Quatorze membres sont présents à l'ouverture de la séance et six procurations ont été données.

Il annonce le rajout du point « Projet GUYATERRE » à l'ordre du jour. Les administrateurs approuvent à l'unanimité le rajout de ce point.

M. le Président annonce l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV du CA du 31 janvier 2019

1. Point information sur le mouvement de grève

Délibérations :

1. Validation de la DBM n°1-2019
2. Mise à jour du taux de la vacation dans le cadre de la rémunération des intervenants occasionnels
3. Validation Master MAE
4. Projet GUYATERRE

Point d'information :

- Convention UG/CCIG
- Convention UA/LP GRH
- Convention formation NSI

Questions diverses

Approbation du PV du CA du 31 janvier 2019

En l'absence de remarques ou observations, le Président soumet ce PV au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 19

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2019 est approuvé.

1. Point d'information sur le mouvement de grève

M. Antoine PRIMEROSE fait aux administrateurs un point sur la mobilisation étudiante et rappelle le contexte dans lequel cette mobilisation a eu lieu à savoir l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et la problématique des étudiants en situation irrégulière sur le territoire.

Il informe avoir rencontré avec la présidente du CAC, le Préfet, le président de la Collectivité Territoriale de Guyane, des parlementaires afin de les sensibiliser sur cette situation. Aucune réponse n'a pu être donnée sur la revendication portant sur un moratoire jusqu'en fin d'année universitaire pour les expulsions des étudiants en situation irrégulière.

Le point sur lequel l'université a prise concerne l'exonération partielle par le président des frais d'inscription qui se fait au cas par cas et sur demande des étudiants.

Les administrateurs échangent leur point de vue sur la situation et insistent sur la nécessité que l'université fasse le point sur son positionnement et s'exprime clairement sur la situation des étudiants étrangers auprès de l'opinion publique. Une communication claire, régulière et accessible à tous serait opportune pour lever toute ambiguïté.

M. le Président approuve cette proposition. Néanmoins, il réaffirme son opposition à toute forme de blocage et/ou déblocage des locaux par la force.

Mme la Vice-présidente prend la parole pour exprimer son ressenti sur cette mobilisation et expliquer les actions et dispositifs qui pourront être mis en place pour trouver des solutions pour ces étudiants en situation difficile.

M. le Président conclut ce point d'information en retenant la nécessité d'informer l'opinion publique de manière plus régulière sur cette situation.

Délibérations :

1. Validation de la DBM n°1-2019

Avant de commencer sa présentation, M. Richard TABLON s'excuse auprès des administrateurs pour l'envoi tardif des documents dû à la mobilisation étudiante et à la fermeture de l'université.

Il informe que cette DBM n'engage pas les administrateurs car il n'y a que des conventions pour lesquelles ils s'étaient déjà prononcés ainsi que quatre conventions qui n'avaient pas été mises en exécution en 2019 et se présentent en 2018. Il y a urgence à les mettre en exécution.

Une fongibilité asymétrique de 5 138,80 € a été autorisée et un virement de crédit de fonctionnement de 174 074 € a été demandé vers l'investissement pour permettre l'acquisition de licences informatiques par la DSI.

En cas d'exécution de cette DBM, le fonds de roulement diminuera, il sera de 43 jours et de 2,6 M€.

M. Richard TABLON poursuit en faisant part de son inquiétude concernant l'extension de l'IUT de Kourou pour laquelle l'université avance des fonds.

Néanmoins, il rassure les administrateurs quant à cette DBM qu'ils peuvent voter sans mettre en péril l'équilibre financier de l'université.

Ces derniers demandent à ce que les documents leur soient envoyés plus tôt afin de pouvoir les étudier avant la séance.

M. le Président soumet cette Décision Budgétaire Modificative au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 20

Décision : la DBM n°1- 2019 est approuvée à l'unanimité.

2. Mise à jour du taux de la vacation dans le cadre de la rémunération des intervenants occasionnels

M. Richard TABLON informe qu'il s'agit pour l'université de rémunérer des formateurs occasionnels (personnels non enseignants) au taux formel. Il rappelle que l'ancien taux avait été voté par le conseil d'administration en 2016.

Le taux de rémunération est fixé par décret. Son montant est compris entre 30 € à 50 € par heure. L'université propose de porter ce taux à 41,41 € par heure.

Il demande aux administrateurs de confirmer le taux de rémunération porté à 41,41 € et de préciser que si celui-ci est amené à changer, il le sera automatiquement sans avoir à passer par le conseil d'administration.

M. le Président propose qu'en cas de changement du taux au niveau national, l'université s'aligne systématiquement sur ce taux, dans la limite de 50 € par heure, sans passer par le conseil d'administration.

Il soumet cette proposition au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 20

Décision : la mise à jour du taux de vacation pour les intervenants occasionnels et l'alignement systématique sur le taux au niveau national sont approuvés à l'unanimité.

3. Validation Master MAE « Management et Administration des Entreprises »

M. le Président informe qu'il s'agit de former des cadres polyvalents qui puissent intégrer des collectivités ou des entreprises. Le conseil académique a déjà émis un avis favorable à ce projet qui ne figure pas dans l'offre de formation de l'université. Le fonctionnement de cette formation sera assuré par de l'autofinancement et des financements extérieurs à l'UG.

M. René-Serge DE NEEF en charge du projet rajoute que ce diplôme sera délocalisé entre l'Institut d'Administration des Entreprises « IAE » de Paris pour le M2 et l'IAE de la Rochelle pour la formation à distance du M1. Les étudiants seront inscrits à la Rochelle pour le M1 et à Paris et à l'université de Guyane pour le M2. Le diplôme sera délivré par l'IAE de Paris.

Il précise qu'un financement a été accordé par la Collectivité Territoriale de Guyane pour la durée de la formation et présente le budget prévisionnel. Une bourse de 5 000 € sera accordée aux étudiants pour favoriser la mobilité externe. Le budget est estimé à 257 K€ hors frais d'inscription et de 423 K€ bourses comprises.

Sortie de M. le Président.

Après un temps d'échanges avec les administrateurs, Mme la Vice-présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	20
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	20

Décision : la mise en place du Master Management et Administration des Entreprises « MAE » est votée à l'unanimité.

4. Validation du projet GUYATERRE

M. le Président informe que ce projet porte sur le développement d'un matériau biosourcé à base de terre et de fibres végétales de Guyane, initié par le département génie civil de l'université de Guyane et de l'UMR ECOFOG.

Une demande de subvention doit être envoyée à l'ADEME et nécessite l'accord du conseil d'administration de l'université.

M. le Président explique plus précisément en quoi consiste le projet GUYATERRE et informe des partenaires qui vont y contribuer (GDI, l'ADEME, la CTG...). Le budget prévisionnel est de l'ordre de 250 K€.

Après quelques échanges avec les administrateurs, il propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	20
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	20

Décision : le projet de recherche « Développement d'un matériau biosourcé à base de terre et fibres végétales de Guyane – GUYATERRE » est voté à l'unanimité.

Point d'information :

- **Convention UG / CCIG**

M. le Président informe qu'il s'agit d'une convention cadre qui doit être signée avec la CCIG. Elle a pour but la mutualisation des moyens afin de dispenser des formations communes qui peuvent être menées en coopération.

Départ de Mme Amélie GUIANVARC'H.

- **Convention UA / LP GRH**

M. Idris SADLI, directeur de l'IUT de Kourou explique qu'il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Université des Antilles. L'Université de Guyane obtenue en 2017 à délivrer le diplôme de licence professionnelle « Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : Assistant » (LP GRH). Cette convention établit les modalités de partenariat entre l'université de Guyane et l'université des Antilles afin que cette formation soit dispensée en Guadeloupe.

L'IUT de Kourou garde la maîtrise de la qualité dans tout le processus d'obtention du diplôme ; Les étudiants inscrits à cette formation seront inscrits à l'Université de Guyane.

Les administrateurs demandent à ce que le montant des droits d'inscription (*article 9 de la convention*) soit alignés au tarif en vigueur.

Départ de Mme Maryvonne BODENES DUEYMES.

- **Convention formation NSI**

M. le Président informe qu'il s'agit d'une convention entre le recteur de l'académie de Guyane et l'université de Guyane.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, il est mis en place à l'université le diplôme interuniversitaire (DIU) « EIL – Enseigner l'Informatique au Lycée » pour former des professeurs à un nouvel enseignement spécialisé « Numérique et Sciences Informatiques – NSI ».

Cette formation se déroulera sur deux années, commencera dès cette année et concernera un groupe de 24 enseignants pour un coût forfaitaire de 40 K€ entièrement financé par le rectorat de la Guyane.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h00.

Le Président



Antoine PRIMEROSE